



# BULLETIN

## TRANSPORTATION DISTRICT 140 DISTRICT DES TRANSPORTS 140

*International Association of Machinists and Aerospace Workers  
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale*

### À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA EMPLOYÉS DE BUREAU ET DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL ET EXPLOITATION TECHNIQUE

#### AIR CANADA ET AVEOS

Chers confrères,  
Chères consœurs,

Le vendredi 25 juin 2010, Air Canada et Aveos ont déposé une demande conjointe au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) afin que les deux compagnies soient considérées comme des employeurs distincts en vertu de certificats d'accréditations et conventions collectives séparés.

Tel que mentionné dans le bulletin n° 040 du 15 juin 2010, Air Canada et Aveos ont avisé le syndicat qu'elles croyaient avoir rempli les conditions leur permettant de déposer la demande afin de scinder l'accréditation syndicale. Ces conditions sont :

- qu'une rencontre ait lieu en présence de l'arbitre Teplitsky, tel que ce fut le cas le 15 juin 2010, et;
- que Aveos ait adopté avec succès un plan viable de restructuration de ses opérations et ait communiqué les données particulières quant à cette restructuration à l'AIMTA et à nos conseillers. L'AIMTA est d'avis que la condition qui précède n'a pas été remplie.

Alors que certaines informations ont été mises à la disponibilité de nos conseillers, ces derniers nous ont mentionné que les informations en question étaient insuffisantes pour déterminer la viabilité du plan de restructuration d'Aveos. Le syndicat a fait une demande afin d'obtenir des renseignements additionnels.

Le 24 juin 2010, les compagnies ont fourni une partie seulement des renseignements additionnels demandés. Présentement, avec l'aide de conseillers externes appropriés, nous sommes à réviser lesdits renseignements.

En vertu de la loi, l'AIMTA aura quinze jours pour répondre à la demande de division du certificat d'accréditation une fois que cette demande aura été traitée par le CCRI et nous aura été envoyée de façon officielle.

Laissez-moi mettre une chose au clair, cette demande ne fait pas démarrer le décompte de 74 jours. Aucune décision n'a encore été rendue par le CCRI à ce sujet.

Comme nous vous en avons informé dans le bulletin n° 040, tant et aussi longtemps que nous ne serons pas convaincus de la viabilité de la restructuration d'Aveos, l'AIMTA s'opposera avec vigueur à la demande faite au CCRI.

Nous vous informerons des prochaines étapes, au fur et à mesure des développements dans cette affaire, y compris toute date d'audience. Veuillez vous tenir informés et prêts à aider le cas échéant.

Syndicalement,

Chuck Atkinson, président-directeur général

CA/ih

**BULLETIN N° 046 – ÉMIS LE 30 JUIN 2010  
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc.: 902-481-0079  
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc.: 204-987-9252  
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc.: 403-250-3707  
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)  
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)  
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)